

HISTOIRE DES BOURSES DU TRAVAIL

ORIGINE - INSTITUTIONS - AVENIR

Ouvrage posthume de Fernand PELLOUTIER

Secrétaire de la

FÉDÉRATION DES BOURSES DU TRAVAIL DE FRANCE ET DES COLONIES

Sixième partie:

L'ŒUVRE DES BOURSES DU TRAVAIL

Troisième sous-partie:

3- Le service de la propagande: Quelles sont les différentes formes de propagande employées par les Bourses du Travail? Et dans quels domaines cette propagande s'est-elle exercée? Telles sont les deux questions qui se posent au début de ce paragraphe. Mais pour y répondre convenablement, il faut au préalable indiquer et expliquer les deux branches de l'activité syndicale ouvrière.

«La classe ouvrière, avons-nous écrit ailleurs (1), poursuit un double but: se protéger d'abord contre l'exploitation immédiate, diminuer la somme de labeur et relever les «salaires de famine» à quoi la réduit un système économique dans lequel la dépréciation progressive et constante des produits n'empêche pas le capital de poursuivre toujours son augmentation; en second lieu, bâtir un état social où, soit par la détermination d'une «valeur» scientifique et équitable des choses (théorie collectiviste), soit par la suppression de toute valeur (théorie communiste), la totalité des hommes serait tenue de produire, où, par suite, l'effort collectif proportionnerait le labeur à la vigueur, assurerait l'existence à tous et rendrait inutiles les rouages administratifs et politiques institués pour imposer le respect des privilèges. De ce double but résultent nécessairement une double action et une double forme d'union ouvrière.

A l'exploitation immédiate dont souffre le prolétariat, il n'y a que trois palliatifs possibles: le recours au Pouvoir central, qui, ayant intérêt, pour se maintenir, à atténuer, sinon à supprimer, les crises économiques, semblerait obligé d'intervenir dans le sens de la justice, chaque fois que lui est connue ou signalée une tentative d'oppression; la grève, c'est-à-dire le refus par les ouvriers de louer leurs bras ou leur intelligence à des conditions qu'ils jugent désavantageuses; la violence, enfin, qui seule peut mettre un frein à la violence.

Mais comme l'exploitation capitaliste, qui se traduit par l'excessive durée du travail, par la réduction des salaires, par la substitution au travail manuel du travail mécanique, etc..., emprunte à l'état économique de chaque profession des conditions et un caractère particuliers, il s'ensuit que les ouvriers de chaque profession doivent examiner eux-mêmes et, en quelque sorte, séparément (malgré la connexité de tous les phénomènes sociaux) en quelle mesure et par quels moyens ils combattront efficacement l'oppression. Ils auront à examiner, par exemple, quels peuvent être, en regard du développement du machinisme dans leur industrie, la durée de leur labeur et le taux de leur salaire; ils rechercheront jusqu'où pourront aller leurs exigences sans qu'il en résulte la fermeture de l'atelier; ils auront, en un mot, à proportionner, le plus exactement possible, leurs intérêts immédiats à la nécessité de se conser-

(1) *Les Syndicats ouvriers en France.* Paris. Librairie ouvrière, 1898.

ver l'instrument de leur existence. De là une première forme d'association corporative: l'union régionale, puis nationale, puis internationale, des ouvriers du même métier ou des divers métiers similaires pour la conquête du pain.

A première vue, le syndicat national ou l'union de métiers, qui ont pour but l'amélioration économique du sort des ouvriers, le perfectionnement de l'ordre social, l'extension à tous d'une égalité qui n'est que théoriquement universelle, paraissent répondre à toutes les exigences et sembleraient devoir exclure tout autre genre d'association. Pourquoi donc le prolétariat s'efforce-t-il de les compléter par une association différente? Parce qu'il conçoit, non seulement que l'union ouvrière ne sera jamais trop étroite, qu'il la faut poursuivre en tous les sens, lier aux quatre membres tous les travailleurs, mais qu'encore, tantôt comprimée, tantôt souveraine, l'exploitation, en définitive, sera toujours maîtresse du champ social tant qu'on ne l'aura pas frappée au cœur, que, conséquemment, il ne suffit pas de chercher à refréner ses mauvais instincts: qu'il les faut supprimer en la supprimant elle-même. Et comme elle n'existe qu'en vertu du caractère mercantile donné aux échanges, qu'elle disparaîtrait si le fruit du travail, au lieu d'être une marchandise, s'échangeait uniquement suivant les besoins de la consommation, les travailleurs - les uns avec conscience, les autres par intuition - en même temps qu'ils s'organisent pour opposer de faibles digues à l'oppression inévitablement croissante, s'organisent aussi pour réfléchir sur leur condition, dégager les éléments du problème économique, se fortifier en savoir et en énergie, se rendre, en un mot, capables de l'affranchissement auquel ils ont droit...».

Ainsi s'est constituée en face de l'union de métiers l'union de syndicats divers, les ouvriers, associés par métiers pour la garde et la défense de leurs intérêts professionnels immédiats, se concertant sur un terrain plus large pour éviter les efforts incohérents ou «*particularistes*» de l'action purement corporative.

Le rôle des unions de métiers et des syndicats nationaux consiste donc surtout dans l'observation des conditions du métier et dans l'étude des moyens propres à garantir l'ouvrier contre les diminutions de salaire, les augmentations de la durée du travail, la dépression causée par les lois nouvelles, les machines, etc...; parmi ces moyens se trouvent d'abord l'affiliation aux syndicats du plus grand nombre possible des membres de la corporation, l'importance de ce nombre déterminant la mesure dans laquelle les syndicats pourront assurer le succès de leurs revendications, puis, la grève, que les unions professionnelles tendent à réglementer et à généraliser, ayant reconnu l'impuissance des grèves partielles ou engagées inconsidérément.

Quant aux unions de syndicats, c'est-à-dire aux Bourses du Travail, leur mission comprend la recherche des conditions du travail dans toute l'étendue de leur ressort et des moyens de les modifier, l'institution de services de mutualité et d'offices de placement, la diffusion des connaissances professionnelles et économiques, la statistique de la production et de la consommation, et enfin l'adaptation, tant au caractère de leurs adhérents qu'au but socialiste, des institutions qui peuvent surgir à côté d'elles, notamment des sociétés coopératives.

3-1- Propagande industrielle: Ce qui précède nous dispense d'indiquer en quoi consiste la propagande industrielle des Bourses du Travail. Elle comprend, en définitive, tous les services que nous avons énumérés jusqu'ici; services de la mutualité et services de l'enseignement, sans compter la participation effective des unions à certaines grèves et la recherche des procédés de propagande agricole et maritime dont nous allons parler. Le nombre, donné plus haut, des Bourses du Travail, des syndicats qui les composent et des ouvriers fédérés, montre les succès qu'elles ont remportés sur ce terrain.

3-2- Propagande agricole: C'est en 1896 que l'idée vint au Comité fédéral, déjà préoccupé, nous l'avons dit, de développer les Bourses existantes avant d'en créer de nouvelles, d'entreprendre une campagne pour le prolongement hors des villes du mouvement ouvrier urbain. Fortement encouragé dans ce projet, il posa donc à quelques personnalités socialistes, vouées depuis longtemps à la propagande agricole, les deux questions suivantes: 1- A quelles causes doit-on attribuer le médiocre succès et les faibles résultats des groupements qui ont été tentés jusqu'à ce jour parmi les travailleurs agricoles? 2- Comment pourrait-on procéder au groupement corporatif de ces ouvriers? La réponse suivante, faite par un ardent propagandiste et qui résume toutes les autres en les complétant, donna la solution du problème et permit de consacrer enfin à la culture du champ rural l'activité bornée jusqu'alors (et bornée sagement) à la culture du champ industriel.

«Les syndicats agricoles (socialistes) déclara M. Arcès-Sacré, se disloquent à peine créés, parce que les fondateurs de ces groupes, ayant sous les yeux les heureux effets des syndicats industriels des villes, ont cru qu'on n'avait plus qu'à se servir du même moule pour voir surgir des syndicats agricoles. Là était l'erreur. Pour atteindre le but, il fallait tenir compte des conditions particulières du travail agricole et noter même les conditions différentes de ce travail dans les divers centres, suivant que le territoire de la localité est accaparé par de gros fermiers, ou que la petite culture, avec ses lopins de terre morcelés sans pitié à l'ouverture de chaque succession nouvelle, se trouve entre les mains du plus grand nombre des habitants.

Les employés à la grosse culture: charretiers, vachers, bergers, garçons de basse-cour, moissonneurs et arracheurs de betteraves, sont astreints à un travail qui varie, suivant la saison, de dix à quatorze heures par jour. La plupart sont logés et nourris à la ferme. A huit heures du soir les grilles sont fermées et personne n'entre ni ne sort. L'après-midi du dimanche est le seul moment de liberté qui leur soit concédé. Encore n'est-ce que demi-liberté pour ceux qui ont à soigner le bétail et les chevaux.

Quant aux salariés de la petite et de là moyenne culture, leur servage est le même que celui des salariés de la grosse culture. Mais à côté d'eux, il y a le paysan ayant son manoir et quelques terres. Cette classe, fort nombreuse autrefois, décroît aujourd'hui avec une effrayante rapidité, car elle ne peut subsister que par un labeur écrasant qui lui laisse à peine de quoi vivre misérablement et dans des conditions que répudierait l'ouvrier des villes. Aussi les fils de ces paysans n'ont-ils d'autre ambition que de chercher leurs moyens d'existence dans les professions industrielles, dans l'armée comme rengagés, ou dans ces milliers d'emplois subalternes et serviles que l'Etat leur réserve dans les administrations publiques. Cependant il en est qui se prennent à réfléchir; et le socialisme, qu'ils repoussaient naguère comme un crime social, leur apparaît aujourd'hui comme un moyen de salut. Evidemment, la classe des paysans est celle qui viendra la première à nous.

Cependant, nous ajoutons qu'il y a une condition indispensable à remplir pour le succès de la création des syndicats agricoles: c'est que ces syndicats ne se composent pas seulement de travailleurs agricoles, soit salariés, soit travaillant pour leur compte. Les syndicats agricoles devront surtout admettre dans leur groupement les travailleurs des industries diverses qui subsistent à côté des cultivateurs, pour les besoins mêmes de la culture, et qui forment à peu près le quart ou même le tiers de la population rurale. Il suffit, pour cela, que les syndicats s'intitulent: syndicats des travailleurs de la terre et des industries annexes. La loi sur les syndicats admet cette combinaison, et il y a pour nous un intérêt considérable à ce qu'il en soit ainsi. En effet, nous avons remarqué que les travailleurs des industries annexes de la culture: meuniers, charrons, maréchaux, menuisiers, cordonniers, sabotiers et même marchands de vin, forment généralement, dans les centres ruraux, l'appoint le plus important au contingent socialiste. Ce sont presque toujours les plus intelligents, les plus débrouillards et les plus militants. Les candidats à la recherche d'une position sociale le savent fort bien, car c'est parmi ceux-là qu'ils recrutent les éléments de leurs comités électoraux. Employons-les à une besogne plus généreuse...

... Cela dit, voyons comment peuvent fonctionner les syndicats agricoles dans les centres de grosse culture où abondent les salariés. Ici, il ne faut pas exiger des syndiqués des réunions hebdomadaires: les difficultés du déplacement ne le permettent pas. Les réunions devront donc être mensuelles.

Même sous cette condition, il sera toujours impossible de réunir un nombre sérieux d'adhérents. Beaucoup redoutent que leur affiliation ne soit connue du maître et qu'elle entraîne leur congé. Le seul moyen pratique de les rassurer et d'obtenir néanmoins d'eux une certaine participation active au mouvement socialiste serait le suivant: dans chaque village, les adhérents empêchés, ou se croyant empêchés d'aller aux réunions, nommeraient un secrétaire délégué, absolument indépendant par la nature de sa profession. Le délégué serait spécialement chargé de consulter les syndiqués sur toutes les questions à l'ordre du jour et de représenter à la réunion syndicale les adhérents empêchés. Si défectueux que sera souvent ce système, il est le seul praticable. Le délégué recruterait les adhésions nouvelles dans son centre; il serait chargé de la propagande et de la distribution des notes, correspondances et journaux propres à éclairer les syndiqués.

... Les syndicats de chaque fédération seraient reliés entre eux par un Comité fédéral composé de délégués spéciaux nommés par les syndicats. Le Comité fédéral, qui siégerait à la Bourse du Travail de la région, aurait pour mission d'entretenir des rapports avec les autres comités fédéraux des différentes bourses du travail, de telle sorte que les graves questions qui vont être bientôt soulevées dans le monde socialiste soient connues en même temps de tous les travailleurs...

Avec un pareil plan, la tâche du Comité fédéral des Bourses devenait facile; il n'avait plus qu'à co-

difier les indications données, en y ajoutant les remarques indispensables pour différencier matériellement les syndicats socialistes des autres et les empêcher d'oublier jamais le but pour lequel ils avaient été créés.

Tout d'abord, il élimina de la liste des adhérents admissibles les propriétaires de fonds ruraux dépassant 10 hectares en cultures diverses et 1 hectare en vignes à complant, ces propriétaires, bien que livrés aux mêmes difficultés économiques que leurs confrères et parfois plus misérables que certains des métayers ou des fermiers admis, répudiant trop volontiers toute solidarité d'intérêts avec les petits propriétaires et n'ayant pas à la lutte corporative les motifs des locataires. Cela fait, le Comité dressa pour les syndicats projetés un double programme; action économique et propagande socialiste. «Le syndicat, dit-il, se préoccupera des conditions du travail, s'efforcera, non seulement de maintenir, mais d'élever par tous les moyens possibles le taux des salaires; interviendra dans les discussions et les conflits qui naîtront entre les patrons et les ouvriers, se mettra en rapports avec les propriétaires et tâchera d'obtenir d'eux les conditions les meilleures, s'efforcera de procurer des emplois à ses membres de façon à amener progressivement la diminution, puis la disparition des louées publiques; pour éviter à ses membres des frais de justice, il établira des comités d'arbitrage chargés de régler à l'amiable les conflits entre ouvriers et patrons qu'il n'aurait pu résoudre lui-même.

En ce qui concerne les conditions du métayage et du fermage, il recueillera toutes les données possibles sur le prix des terres dans la contrée, le montant de leur affermage, le rapport entre ce montant et le revenu brut et net des terres; puis il établira des modèles de baux et, en général, fournira aux colons, métayers et fermiers tous les renseignements statistiques et judiciaires de nature à leur permettre de discuter leurs intérêts avec les propriétaires sur le pied de l'égalité; il exigera des propriétaires admis, qu'ils n'emploient, le cas échéant, d'autres ouvriers, journaliers et domestiques que ceux ayant adhéré à ses statuts, et il établira avec eux le taux des salaires à payer.

Il organisera ou encouragera les entreprises de travail en commun: transport aux marchés voisins du plus grand nombre de produits avec le moins d'animaux, de voitures et de personnel possible; pacage collectif dans les landes et les prés communaux; création de coopératives pour la fabrication du beurre, du fromage, etc...; organisation d'équipes de batteurs; en un mot, il suscitera toutes les entreprises collectives possibles et propres à diminuer les frais de revient d'outillage, de transport et de locaux; il favorisera l'entente entre ses membres pour l'achat collectif des outils, semences et engrais; il recherchera les acquéreurs de produits agricoles et s'efforcera de les mettre en rapports avec ses adhérents.

Il soutiendra, en matière de salaires, de blessures entraînant une incapacité de travail, de dol, etc..., les intérêts de ses membres devant les tribunaux, et se chargera de faire exécuter les jugements; il consentira des avances d'argent à ceux de ses membres qui ne pourraient attendre l'exécution du jugement rendu en leur faveur; il fera tous les efforts nécessaires non seulement pour éviter qu'on aliène, mais encore pour obtenir qu'on augmente les biens communaux».

A cette partie, qui concerne l'action syndicale proprement dite et qui reflète le double désir d'offrir aux ouvriers agricoles tous les avantages de l'association et de les familiariser avec la pratique communiste, le Comité ajouta l'article suivant, qui précise plus nettement encore la dernière de ses préoccupations:

«Pour aider au développement moral de ses membres, le syndicat créera une bibliothèque. Il organisera, en outre, des conférences périodiques ayant pour but: 1- d'exposer les avantages du syndicat au point de vue de l'amélioration immédiate du sort des travailleurs; 2- d'indiquer pourquoi cette amélioration ne peut être que temporaire et est subordonnée à l'aggravation du sort d'autres groupes d'individus, la fin nécessaire de toute association de producteurs étant ainsi la suppression de la propriété individuelle; 3- d'exposer le fonctionnement économique de la société et de montrer qu'en même temps que les méthodes de production nouvelles augmentent de plus en plus la richesse générale, le nombre de ceux qui possèdent moins que le nécessaire devient de plus en plus considérable; 4- de montrer les avantages de l'association et du travail en commun à l'aide d'instruments mécaniques, tant en ce qui concerne l'augmentation de la production qu'en ce qui concerne l'économie des frais».

Enfin, en un *Préambule* annexé aux statuts, le Comité, recherchant pourquoi «le revenu de la terre diminue constamment», insista encore sur le but communiste du syndicat. La dépréciation permanente des produits à quoi condamne la concurrence, diminuant, dit-il, d'année en année, le taux du revenu

par hectare, «*la situation financière des cultivateurs ne pourrait se maintenir que par une extension constamment proportionnelle de leurs propriétés. Mais cette extension n'est permise qu'aux cultivateurs pourvus de capitaux... La crise économique a donc pour effet de rendre le développement des exploitations obligatoirement proportionnel à l'avilissement du prix des denrées, et, par suite, de vouer à la ruine les agriculteurs à qui ce développement est impossible, faute de capitaux, et de restreindre le nombre des petits domaines qui permettent de vivre en en expropriant les possesseurs*». Les cultivateurs pourront-ils conjurer leur perte? Non, conclut le Comité, car le jour où toutes les entreprises de grande culture facilitées aux pauvres par l'association «*menaceront de diminuer le revenu des riches propriétaires fonciers, ceux-ci se coaliseront contre elles, comme il arrive en Belgique et en Allemagne*», et dans cette lutte à coups d'argent, les entreprises les moins pourvues de capitaux succomberont. A quoi peuvent donc servir les efforts conseillés par le Comité? A montrer expérimentalement «*les avantages que comporte le travail en commun*» et (la preuve étant faite que le système capitaliste empêche toute amélioration durable du sort de la collectivité humaine) de faire perdre aux travailleurs des campagnes «*l'amour aveugle et désormais sans objet de la propriété parcellaire*».

Comment appliquer cette méthode? Les ouvriers des villes connaissent peu le paysan, professent même à son égard un certain dédain, comme si le travail de la terre n'était pas la source même de la vie. Si donc les Bourses du Travail veulent faire pénétrer le socialisme dans les campagnes, elles doivent former d'abord des propagandistes spéciaux initiés aux conditions de l'existence paysanne et aux problèmes économiques qui touchent la production agricole; puis, mettre ces propagandistes en rapport, non pas directement avec les cultivateurs, qu'une défiance pourrait écarter, mais avec les ouvriers des professions annexes à celles de l'agriculture, qui, vivant au village, ont l'oreille et la confiance du paysan.

En créant donc dans leur sein des commissions d'études, qui, sans préjudice des problèmes économiques soulevés par la production industrielle, examinent plus spécialement les problèmes agricoles; en discutant, en réunions plénières et périodiques des syndicats, les rapports de ces commissions, avec cette réserve que pour n'être pas superficielle, la discussion contradictoire des rapports ne pourra avoir lieu que dans la séance qui en suivra l'exposé, les Bourses formeront des écoles de propagande d'une puissance incomparable et se mettront en mesure de contre-balancer l'influence exercée jusqu'ici sur les paysans par les propriétaires fonciers. Ainsi qu'il a été dit à Toulouse (1897), le paysan a plus encore peut-être que l'ouvrier des villes, le sens de la coopération communiste: il l'a en raison même de son âpreté au gain, de son désir ardent de remplacer une propriété précaire par une possession durable, et il en a donné des preuves parfois bien curieuses, notamment en Belgique et en Allemagne. Si donc les Bourses du Travail, habilement et patiemment, sans vouloir précipiter le cours des choses, entrent en contact avec l'ouvrier de la terre, elles auront bientôt entraîné dans l'armée prolétarienne de nouveaux soldats, difficiles à convaincre, il est vrai, mais doués, une fois convaincus, d'une ténacité et d'un courage à toute épreuve, ainsi que l'ont prouvé les guerres de la Vendée.

Au reste, la méthode dont nous venons de tracer les grandes lignes était à peine élaborée que certaines Bourses se mettaient à l'œuvre. Des syndicats de cultivateurs sont incorporés déjà aux Bourses de Narbonne, de Carcassonne, de Montpellier. La Bourse de Nîmes, qui essaie de conquérir les syndicats agricoles du département du Gard, a résolu d'abord la formation, à la fois technique et théorique, de propagandistes spéciaux. Après quoi, elle s'efforcera de fédérer les syndicats agricoles gagnés à sa cause en Bourses du Travail cantonales, qui constitueront avec elle l'association étroite et définitive des ouvriers de la terre et des ouvriers de l'usine.

Qui ne connaît, enfin, l'admirable propagande faite par la Bourse du Travail de Nantes, de concert avec M. Brunellière, pour le groupement des viticulteurs à complant de la Loire-Inférieure? Les socialistes nantais n'ont-ils pas prouvé jusqu'à l'évidence que le socialisme, loin d'être la satisfaction de bas instincts, est une phase inévitable de l'évolution, puisqu'il trouve des auditeurs complaisants et fait des adeptes jusqu'en ces campagnes bretonnes réputées hostiles à tous les novateurs?

3-3- Propagande maritime: Les ouvriers de la terre ne sont cependant pas les seuls qu'il faille gagner à l'action ouvrière. Il reste les marins et les pêcheurs.

Parler du marin, c'est évoquer en même temps le marchand d'hommes. Qu'est-ce donc que le marchand d'hommes?

«En vous promenant, a écrit M. Edouard Conte, à travers les rues populeuses de Bordeaux ou de Marseille, vous avez pu lire au-dessus d'une devanture: «Un tel, logeur de marins». Entrez dans la boutique. L'intérieur n'en diffère pas des gargotes ordinaires, sauf que des perroquets ou d'autres oiseaux des îles somnolent dans des cages, et que, sur la muraille, des barbouillages figurent de vagues tableaux maritimes. La maîtresse du lieu arrive au bruit que vous faites. C'est une femme de 50 à 60 ans, souvent hideuse. Son nez est camus, ou il lui manque un œil, ou elle a une épaule plus haute que l'autre. Ou, de sa figure, il part des touffes d'un poil qui paraît tantôt blanc, tantôt roussâtre, selon la lumière. Bref, l'aspect d'une entremetteuse dans les prix modérés.

Par une porte ouvrant sur une seconde pièce, vous apercevez des filles allant, venant, riant, chantant, qui portent des verres, des assiettes. Ce sont les bonnes de l'hôtel. Le seul mâle du personnel, c'est un beau gaillard de 30 à 35 ans, amant de la vieille, mais qui néanmoins travaille, car il sait dans les bagarres donner un coup de poing.

Telle est la vermine que le marin a sur le dos dès qu'il met pied à terre, avant même. Car le pisteur, comme on l'appelle, grimpe sur le navire arrivant, aussitôt accosté, débite son boniment, prend son homme, se charge de son paquet qu'il transporte lui-même sur une voiture à bras; et voilà un poisson de plus dans le filet.

Le marin lui dit: «Je n'ai pas d'argent. Mes avances sont mangées. Mais dans trois jours l'armateur me donnera mon compte». Le pisteur, qui sait cela, répond que sa maison a confiance en les braves gens. Et l'on arrive. Dès lors, personne au monde n'est plus choyé que le marin. La matrone l'appelle: mon enfant, et dit des gaillardises de calibre. L'homme en capacité de coups de poing offre des cigarettes. Les bonnes découvrent au nouveau venu des gouffres d'amour à combler et qu'un marin seul saurait combler.

A-t-il soif? Toute la cave est jugée digne de passer dans son gosier. Le chocolat que, le matin, telle de ces bonnes avale pour effacer la trace de ses travaux, le chocolat est extraordinaire. L'addition le fera bien voir. On la présente au bout de huit jours. Elle égale presque la somme que le marin a en poche. Presque, parce que ce serait trop humiliant qu'il n'eût pas de quoi payer. Il est charitable de lui laisser dix ou quinze francs pour voir venir.

Ah! dit le marin se réveillant, il est temps de me rengager. Vous rengager? répond l'horrible matrone, dont les attentions, sourires, gaillardises, sont subitement tombés, cependant que les bonnes se juraient d'être vertueuses un temps, pour se reposer: «Vous rengager! mais voici Monsieur qui s'en chargera», désignant le bel homme en capacité de coups de poing. Le bel homme est placier, en effet; c'est-à-dire que, lorsque son client a été mis à sec, il intervient, lui, pour le remettre à flot. Cela ne se fera point sans un dernier profit. Il sera là quand le marin rengagé touchera ses avances. Il se paiera de sa commission, en outre du crédit que généreusement l'hôtel a consenti au marin imprévoyant et noceur. «Ces gaillards-là, s'exclame la matrone, si on ne les mettait pas à la porte, ils passeraient leur vie ici!».

Le marin est bon garçon, naïf, résigné, fataliste. Il paie et se rembarque... Tout de même il y en a qui se fâchent de l'addition, et que l'homme en capacité de coups de poing n'intimide pas. Alors on va chercher la police. Bien entendu, elle donne raison au logeur de marins, avec qui elle est à tu et à toi et de qui elle reçoit de louches complaisances. Et si le volé regimbe, eh! bien, on le fourre au bloc pour avoir contrevenu aux traditions».

Telle est l'exploitation que subit le marin, homme par la force musculaire et l'endurance, enfant par la raison.

A côté du marin se trouve le pêcheur qui a toute l'inexpérience de son camarade et que les fabricants de conserves et les armateurs traitent avec une dureté inouïe. Aux ouvriers de la grande pêche (ceux de l'Islande, de Terre-Neuve, de la mer du Nord) on a fait entendre qu'il leur serait plus avantageux d'être payés au mois qu'à la part; et, après les avoir, moyennant 150 francs par mois, décidés à se défaire de leurs bateaux, puis à remplacer leurs filets de chanvre, acquis à si grand-peine, par des filets de coton, propriété des armateurs, on a progressivement abaissé leur salaire à 80, à 70 et même à 50 francs. Quant à ceux qui seraient tentés de reprendre la pêche à leur compte, comment le pourraient-ils, puisque le poisson est tombé à des cours si dérisoires que, pour en tirer parti, il faut le vendre salé ou fumé et que l'outillage nécessaire à la salaison et à la fumure exige des capitaux considérables? Aussi les malheureux pêcheurs sont-ils réduits, à moins qu'ils ne préfèrent jeter à la mer le produit d'une pêche difficile et dangereuse, à la céder pour n'importe quel prix aux propriétaires mêmes de leurs bateaux, généralement fabricants de conserves.

Quant aux pêcheurs de sardines, les grèves qu'ils ont soutenues dans les dernières années ont révélé leur misère, et il ne fallait rien moins que la presque impossibilité de vivre où ils sont tombés, pour les faire sortir de leur résignation, de leur passivité habituelle. C'est surtout à partir de 1895 qu'une sérieuse effervescence se produisit parmi les pêcheurs des côtes de l'Océan. À ce moment, un certain nombre d'entre eux, prirent part au mouvement gréviste qu'avaient simultanément déterminé chez les ferblantiers-soudeurs la question déjà ancienne du mode d'occlusion des boîtes de conserves et l'introduction dans quelques usines de machines à souder. Cette participation tout exceptionnelle détermina les pêcheurs à s'agiter aussi pour leur propre compte.

Il était temps. A une misère intense aggravée chaque année par une rareté absolue ou une abondance excessive de poisson également fâcheuses, s'ajoutent les manœuvres employées par les fabricants de conserves et par les armateurs pour arrêter la décadence de l'industrie de la pêche. Parmi ces manœuvres, quelques-unes méritent d'être signalées pour confirmer l'antagonisme inéluctable qui existe entre le producteur et l'intermédiaire.

Quelques succès remportés en 1895 par certains des syndicats de pêcheurs récemment constitués avaient propagé sur tout le littoral les associations corporatives et inspiré l'idée de les faire servir au rationnement des poissonneries. A cet effet, les pêcheurs avaient décidé: ceux-ci, de ne faire sortir chaque bateau qu'une fois par jour et de rester à terre le dimanche; ceux-là, de ne prendre la mer qu'un jour sur deux; les derniers, enfin, de jeter à l'eau une partie des pêches surabondantes. Ces procédés divers devaient tous concourir au relèvement des prix. Mais les fabricants de conserves cherchèrent des moyens de défense et trouvèrent l'obligation de la «signature», c'est-à-dire l'engagement par les pêcheurs et les soudeurs de ne point faire partie d'un syndicat, puis la plantation en certains endroits, notamment sur les remparts de Port-Louis, de mâts qui indiquaient à toutes les usines environnantes le prix auquel elles devaient acquérir le poisson; enfin, l'armement de chalutiers à vapeur destinés à affranchir les usines des coalitions formées par les marins.

Les efforts faits par ces derniers pour raréfier les produits n'ont pas encore été vaincus; depuis 1896, la lutte se poursuit avec âpreté. Mais peut-on dire qu'elle ait donné des résultats? Non, et cela en raison même de la variabilité des captures, une série de pêches heureuses pouvant être suivie de nombreuses pêches insignifiantes. Il semble même que les efforts des marins doivent rester infructueux, leur coalition le cédant toujours à celle des mareyeurs. Quant aux chalutiers, leur nombre ne cesse d'augmenter et ils finiraient par ruiner la population côtière, si les pêcheurs ne cherchaient à leur tour à s'affranchir des armateurs. En effet nombreux sont les marins qui, découragés par la misère croissante et constatant que d'année en année le poisson tend à s'éloigner des côtes, désirent se débarrasser de leur bateau et s'embarquer sur le navire à vapeur. Ils y sont d'ailleurs incités par la paye, relativement élevée, accordée jusqu'ici aux équipages: le matelot reçoit environ 72 francs, 2% sur la vente du poisson et la moitié des *brous*, soit au total 120 francs par mois. Mais à mesure qu'augmentera le nombre des chalutiers et, par suite, les demandes d'embarquement, non seulement le salaire des matelots diminuera, mais encore les pêcheurs demeurés propriétaires de bateaux se trouveront dans l'impossibilité absolue de débattre librement le prix de leurs pêches.

Malgré cette situation, le Comité fédéral des Bourses du Travail aurait ajourné toute propagande maritime, si deux faits n'avaient éveillé son attention: le premier fut la création à Marseille, à Bordeaux, à Nantes et à Boulogne-sur-Mer, de «Maisons du marin», bien dotées, il est vrai, par les conseils généraux et municipaux, les chambres de commerce et les armateurs de ces différentes villes, mais vendant leur hospitalité au cours marchand, mais fermées aux marins étrangers, mais étroites et rebutantes.

Or, qu'est-ce que ces «Maisons de marin», sinon des institutions participant à la fois des Bourses du Travail et des Sociétés coopératives? Et, dès lors, comment les Bourses du Travail n'auraient-elles pas songé à utiliser leur capacité d'organisation et de propagande, et à emprunter aux sociétés coopératives leur expérience administrative pour unir aux travailleurs de l'industrie les travailleurs de la mer (2)? Les «Maisons du marin», gérées administrativement, imposent aux marins une gêne pesante. Il y faut refréner des habitudes parfois grossières, subir l'inquisition de personnages qui intimident, bref

(2) Il y a déjà quinze ans que, de concert avec un chauffeur de la *Compagnie générale transatlantique* nommé Provost, et le commandant Servan, nous préconisâmes nous-même à Saint-Nazaire la création en France de *sailors'home*.

se composer soudain une attitude qu'une longue éducation seule pourrait donner. Aussi les marins évitent-ils d'y fréquenter. Mais si, au contraire, des travailleurs comme eux leur offraient un lieu d'asile où la nourriture et le logement fussent aussi économiques que possible, dont la sortie fût aussi libre que l'entrée, où régnât toute la franchise d'allures qui rend si agréable le commerce de l'ouvrier, n'est-il pas évident que les marins, se sentant dans un milieu fraternel, vivant, non avec des censeurs, mais avec des amis indulgents, fréquenteraient volontiers la maison hospitalière?

Tel est le premier fait qui parut au Comité fédéral des Bourses légitimer une propagande immédiate parmi les marins. Le second fut l'essai de constitution dans quelques centres de pêche d'une société pseudo-coopérative, épurée depuis par le *Musée social*, et ayant pour but de «*créer dans chaque centre un magasin coopératif qui distribuerait à des prix de gros les aliments et les objets nécessaires à l'industrie des pêcheurs; de vendre en commun le produit de la pêche aux consommateurs ou sur les marchés principaux sans intermédiaire ni criée locale; de construire des bateaux nouveaux modèles, donnant aux adhérents les moyens de lutter avec avantage contre la production étrangère; de doter chaque centre de chalutiers à vapeur*». Or, là encore les Bourses du Travail ne devaient-elles pas intervenir et provoquer entre les pêcheurs la création de coopératives qui, mises en relations avec la Bourse (fédération) des sociétés ouvrières de consommation de Paris, assureraient la vente directe aux Halles centrales des produits de la pêche?

Voilà les projets qui furent sanctionnés en septembre 1897 par le Vème congrès des Bourses du Travail, tenu à Toulouse.

Ils furent favorablement accueillis, dit le rapport du Comité; de Nantes, de Saint-Nazaire et du Havre les encouragements nous sont venus; néanmoins, l'effort nécessaire a paru trop grand, étant donné les insuccès antérieurs. Des tentatives ont déjà été faites pour grouper les marins; malheureusement cette catégorie de travailleurs est si préoccupée, dans l'intervalle des campagnes, de dépenser les réserves de forces accumulées pendant les campagnes mêmes, qu'elle est, pour ainsi dire, insaisissable et que, jusqu'ici du moins, il n'a pas été possible de la faire participer à l'action ouvrière socialiste. Les «*Maisons du marin*» avouent elles-mêmes, dans des rapports récents, n'avoir «*pas recruté parmi les marins toute la clientèle sur laquelle elles comptaient*». D'autre part, on nous objecte que les Sociétés coopératives ont assez à lutter contre les coalitions commerciales pour ne pouvoir actuellement disperser leurs efforts.

Ainsi, le Comité fédéral des Bourses n'a pas obtenu, en ce qui concerne l'organisation des marins et des pêcheurs, les satisfactions qu'il a trouvées dans la propagande agraire. Mais il se rassure, à la fois parce qu'il sait que le temps est un grand maître et parce que les pêcheurs, dont il n'avait pas escompté le concours, paraissent avoir déjà compris eux-mêmes les bienfaits de ces associations dont il méditait de les doter. Le Croisic, en effet, possède depuis deux ou trois ans une Société coopérative déjà florissante; d'autres sont en voie de formation sur le reste du littoral. La dernière grève maritime nantaise a favorisé le groupement des marins et des pêcheurs des villages situés entre Nantes et Saint-Nazaire. Bordeaux compte trois syndicats de marins, La tâche assumée par les Bourses se trouve donc simplifiée, et nul doute que, la contagion de l'exemple aidant, le groupement corporatif, qui englobe tant d'ouvriers industriels, qui compte déjà de nombreux paysans, n'attire bientôt leurs compagnons de travail et de lutte: les marins, et qu'ainsi ne se complète l'organisation générale du prolétariat.

3-4- L'action coopérative: La propagande maritime, avons-nous dit, nécessite la collaboration des Bourses du Travail et des Sociétés coopératives. Si, en effet, les premières doivent apporter dans la formation et le fonctionnement des *sailors'home* et des associations de pêcheurs, des moyens de propagande, d'organisation, d'éducation et de placement exceptionnels, les secondes, seules, peuvent y apporter le sens commercial et administratif indispensable. Or, si l'on se rappelle avec quel mépris les syndicats ouvriers traitèrent longtemps les coopérateurs, on se demandera comment ces mêmes syndicats consentent aujourd'hui à agir de concert avec leurs ennemis de l'avant-veille.

C'est que, en même temps que les Sociétés coopératives, subissant l'évolution générale des associations ouvrières, rompaient plus ou moins avec les pratiques mesquines qui les avaient fait condamner naguère et par les socialistes et par les positivistes, les syndicats percevaient la nécessité de compléter leur œuvre de lutte par une œuvre d'économie, de ne pas travailler seulement à la protection du

salaire, mais aussi à l'élimination des causes d'affaiblissement de la puissance d'achat. Cette évolution simultanée des coopératives et des syndicats les menait donc nécessairement à un accord.

Ce qui en a hâté la conclusion, c'est assurément la fondation de la *Verrerie ouvrière*, où coopérateurs et syndiqués se rencontrèrent, à l'extrême surprise de M. Jaurès, pour manifester à l'égard du mouvement socialiste parlementaire de graves défiances. De ce jour, les sociétés coopératives ne cessèrent de témoigner leur sympathie aux syndicats et, de leur côté, les syndicats se consacrèrent au développement des sociétés coopératives, tant dans le domaine de la production que dans celui de la consommation.

Veut-on des exemples de la transformation morale subie par les Sociétés coopératives ouvrières, c'est-à-dire administrées exclusivement par des ouvriers? En voici quelques-uns, que nous empruntons à l'enquête sur les Sociétés coopératives de production publiée en 1897 par le Ministère du Commerce. Comparant d'abord la force numérique des associations en 1885 et en 1895, l'ouvrage s'exprime ainsi (p. 8):

« *L'année 1885 marquait le point culminant de l'ancien coopératisme; l'année 1895 est, au contraire, en pleine poussée du nouveau coopératisme, et, tout en se gardant de prédire l'avenir, on peut rappeler qu'une impression meilleure se dégage de la comparaison des chiffres sommaires de 1897 et de 1881* ».

Les associations ne se limitent plus seulement aux ouvriers proprement dits chargés de concourir à l'entreprise, elles s'étendent également aux employés de tout ordre nécessités par l'entreprise et qui cessent ainsi d'être des salariés. Elles comprennent, par exemple, des comptables, « *des associés techniques, adaptés par leurs études aux diverses fonctions industrielles et commerciales* ». C'est là le sens des mots nouveaux: *Association intégrale*...

Dans le domaine des conditions du travail, beaucoup d'associations appliquent et même dépassent les décisions votées par les congrès corporatifs.

La *Association corporative des tapissiers de Paris* applique la journée de huit heures et paye 9 francs; elle n'a point de gouvernement; elle s'interdit le travail aux pièces, sauf dans le cas où un ouvrier ne fournirait pas à la journée une production normale.

La *Société coopérative des tailleurs de glace (de Paris)* achète et distribue sans frais dans l'enceinte de ses ateliers tous les produits nécessaires à l'alimentation du personnel; elle applique le travail à la journée, comme les tapissiers.

La *Chambre consultative des sociétés de production* n'a point de bureau; elle-même déclare qu'« *elle s'administre anarchiquement* ».

La *Mine aux mineurs* de Monthieux fait travailler huit heures et a supprimé le travail à la tâche.

En matière de salaires, l'enquête fait une constatation précieuse. Le salaire moyen des associés, dit-elle, s'élève pour l'ensemble des coopératives à 1.410 fr. par tête; celui des auxiliaires, à 1.160 francs; la différence est donc moins forte déjà qu'on ne le croit habituellement; mais, en outre, cette différence de traitement ne résulte que de l'entrée en compte d'un petit nombre de grandes sociétés; « *le plus grand nombre des associations, dit l'enquête, payent salaire égal à travail égal* ».

Les coopératives ne répartissent plus, en fin d'exercice, qu'une part relativement faible des bénéfices; le reste est laissé en compte le plus souvent pour caisses de secours ou de retraite.

Dans 21% des associations, les membres font obligatoirement partie du syndicat de la profession. 36% se sont fondées dans le but de payer les prix déterminés par des « *séries* » de villes ou des tarifs syndicaux.

Sur 215 sociétés, 110 ont supprimé le travail à la tâche; 10 répartissent les bénéfices (aux sociétaires et aux auxiliaires indistinctement) au prorata, non pas du travail, mais des heures ou des jour-

nées faites. Inutile d'ajouter que ces 10 font toutes travailler à la journée.

Notons, enfin, que les *Sociétés coopératives de consommation du département de la Seine*, imitant, mais dans un esprit beaucoup plus large, l'exemple que leur avaient donné les sociétés de production, ont constitué une union, dite *Bourse des sociétés ouvrières de consommation*, dont les procédés et les tendances sont semblables à ceux de la *Fédération des Bourses du Travail*.

Intermédiaire constant entre les syndicats affiliés aux Bourses, appelé, par suite, à les guider dans la constitution de sociétés coopératives et ne possédant que des statuts vieillis, dangereux pour les néophytes de la coopération, le Comité fédéral devait tôt ou tard être amené à proposer aux Bourses l'étude des réformes à introduire dans les statuts qui lui seraient demandés.

En 1898, en effet, le congrès de Rennes examina et accepta les modifications suivantes: 1- suppression de tout travail aux pièces; 2- substitution au salaire proportionnel de la répartition égalitaire usitée dans la plupart des commandites typographiques; 3- suppression de toute différence de traitement entre les sociétaires et les auxiliaires; 4- recherche par les coopératives de production de la clientèle des sociétés de consommation.

Ces réformes ont-elles besoin de commentaires? Il est évident, en ce qui concerne la pratique du travail aux pièces, que, condamnée par tous les congrès ouvriers, les Bourses du Travail doivent commencer par la proscrire des sociétés coopératives fondées par elles ou sous leurs auspices. Quant à l'organisation de ce que les typographes appellent la commandite égalitaire, elle consiste à diviser le prix de chaque travail par le nombre des commanditaires qui y ont collaboré, de telle sorte que tous reçoivent rétribution égale par heure de travail. Le groupe commanditaire, qui peut comprendre tous les ouvriers d'un atelier pour assurer la répartition équitable des bons comme des mauvais travaux se forme et s'administre librement; il choisit lui-même le répartiteur des travaux, qui le plus souvent ne reçoit aucune rétribution supplémentaire, il fixe enfin le minimum de production (calculé toujours sur la capacité d'un ouvrier médiocre) que doit fournir en un temps donné chaque membre de la commandite. Ce mode de travail, on le voit, est essentiellement communiste et fut imaginé, croyons-nous, par deux disciples de Proudhon; l'ouvrier habile qui, pendant la journée de dix heures, a produit le travail de onze ou douze heures, ne touche pas plus que ceux qui ont effectué une production moindre; et, bien, qu'il semble ainsi avoir intérêt à ne point surproduire, en réalité sa production lui sera profitable, puisque, diminuant le temps prévu pour la confection du travail, elle élèvera le taux du salaire par heure. Ainsi les commanditaires faibles ou âgés profitent de l'effort général sans que leurs compagnons plus vigoureux ou plus habiles en puissent tirer argument pour ralentir le leur. La suppression de toute différence de traitement entre les non-associés et les associés (auxiliaires et sociétaires) aurait pour effet d'égaliser le gain perçu sur un même travail par les membres de la société et par les ouvriers employés accidentellement. Cette égalité, du reste, existe dans le plus grand nombre des sociétés coopératives de production actuelles. La quatrième réforme enfin a pour objectif d'exempter les coopératives de production de l'avalissement des prix de vente (source de dépréciation des salaires) à quoi les réduit, surtout au début de leur existence, la recherche de la clientèle flottante. Cette réforme a été inspirée par l'exemple de la société des sabotiers, *la Conciliation*, de Limoges, qui ne se fonda qu'après avoir conclu avec la société de consommation *l'Union* (700 membres) un accord aux termes duquel celle-ci «*acceptait toute la fabrication, que l'on pourrait poursuivre hardiment et d'avance, au prix du commerce de détail, diminué de 11% (3)*».

Ajoutons, enfin, pour mémoire, que les Bourses du Travail, voulant que les instruments de production soient propriété sociale (indivise et inaliénable) et non propriété des groupes de travailleurs (ces groupes comprissent-ils la totalité des ouvriers de la profession), elles entendent, en matière de production coopérative, créer, non pas un capital aliénable, que quelques ouvriers pourraient se partager tôt ou tard, mais créer un capital de mainmorte laïque, qui rende peu à peu au Travail, considéré comme personne morale, la totalité de la richesse publique (4).

(3) *Les Associations ouvrières de production*. 1 vol. in-8 publié par l'Office du travail, 1898.

(4) Exemple: *la Verrerie ouvrière*. Mais le système de la *Verrerie ouvrière* laisse subsister plusieurs inconvénients: il maintient d'abord les coopératives de production autonomes, et c'est fâcheux, car, quoi qu'on fasse, les sociétés de production, devant toujours rester en état d'infériorité à l'égard des exploitations purement capitalistes, ne pourront jamais réaliser

Telles sont les bases sur lesquelles les Bourses du travail constitueront désormais des sociétés coopératives. Si l'on tient compte du nombre considérable des ouvriers qu'elles fédèrent, du nombre important de syndicats isolés qui prennent conseil de la Fédération, et si l'on songe que tous ces hommes seront tôt ou tard des coopérateurs, on peut conclure qu'avant dix ans la coopération française sera totalement transformée.

le concept coopératif socialiste; puis, ce système, rend pratiquement difficile la détermination de l'usage, auquel seront affectés les bénéfices éventuels de l'entreprise. Comment donc, et à la fois, supprimer les coopératives de production tout en conservant la production coopérative, et rendre facile et rapide l'affectation que recevront les bénéfices du travail coopératif? Un jeune écrivain de grand talent, M. A.-D. Bancel, paraît avoir trouvé la solution du problème, en proposant que tout l'effort socialiste porte désormais sur le développement des *Sociétés coopératives de consommation*, de telle sorte que celles-ci soient bientôt amenées à produire elles-mêmes, dans des ateliers coopératifs à elles, le plus grand nombre possible, voire la totalité, des produits dont elles ont besoin. Ainsi disparaîtrait l'antagonisme économique, fruit de la concurrence, qui existe aussi bien entre associations coopératives qu'entre particuliers, et se trouverait établi entre la production et la consommation le *circulus normal*.

Donc, remplacement progressif des Sociétés coopératives de production créées sans choix, sans mesure et sans guide, d'existence précaire et d'accès difficile, par des ateliers coopératifs qui soient en même temps la propriété et l'œuvre des collectivités toujours ouvertes de consommateurs.

Cette théorie, illustrée dans une proportion relative par la coopération anglaise, mérite une étude sérieuse que facilitera le prochain ouvrage de M. Bancel.